

Rapport du conseil communal du 27 septembre 2024

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

Les conseillers Marc Ury (CSV) et Patrick Frieden (CSV) sont excusés pour cette séance.

1. Plan de gestion forestier annuel 2025.

Le préposé forestier, M. Philippe Fisch présente le plan forestier pour l'année 2025 et souligne la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur dont le coût s'élèvera à environ 250.000€. Il précise que l'investissement serait amorti au bout d'une dizaine d'années, et que la durée de vie estimée du tracteur serait de 20 à 25 ans.

D'autres points incluent la Journée de l'arbre, les travaux de conservation de la nature, ainsi que les travaux d'entretien, qui seront soutenus à l'avenir par des subventions publiques.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) remercie Monsieur Fisch et son équipe et souligne que l'acquisition du tracteur constitue un investissement judicieux à réaliser en temps utile.

Accepté à l'unanimité.

2. Convention 2024 relative au Club Senior / Club Aktiv Plus appelé "Club Muselheem".

La convention 2024 du Club Senior / Club Aktiv Plus, appelé « Club Muselheem », a été conclue entre le Ministère de la Famille, l'association « Doheem versuergt a.s.b.l. » et les communes de Flaxweiler, Grevenmacher, Manternach, Mertert et Wormeldange.

La conseillère Carine Sauer (CSV) loue le travail du club et souligne que celui-ci offre une plateforme sociale précieuse pour les personnes de plus de 50 ans, souhaitant rester actives et échanger avec des personnes partageant les mêmes centres d'intérêt.

Accepté à l'unanimité.

3. Office social commun de Grevenmacher.

a) Avis sur les délibérations de l'année 2024.

Accepté à l'unanimité.

b) Rapport de vérification du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2022.

Accepté à l'unanimité.

4. Hospice civil : Compte de Gestion 2022.

Accepté à l'unanimité.

5. Modifications budgétaires.

Les modifications budgétaires sont acceptées à l'unanimité par le conseil communal.

6. Parkings publics „Réngmauer“ et „Centre“ :

a) Fixation des prix de stationnement court durée.

Il est inscrit dans le règlement que la première demi-heure de stationnement sera gratuite. La conseillère Tess Burton (LSAP) se montre favorable à cette mesure, mais remarque qu'il serait souhaitable d'étendre la gratuité du stationnement à une heure complète. Elle plaide également pour une gratuité durant les soirées et les nuits, comme à la Ville d'Echternach. Elle considère que le tarif journalier est acceptable, mais que le tarif de 24 heures mérite une réévaluation.

Yves Christen, du service technique, précise que la définition exacte de la règle des 24 heures doit être définie d'une manière très précise, car elle est essentielle quant à la programmation des horodateurs et au bon déroulement de la réglementation.

La conseillère Martine Cognioul-Loos (CSV) fait remarquer que cela pourrait poser des problèmes lors des événements au centre culturel.

La conseillère Tess Burton (LSAP) propose d'adopter les suggestions tout en laissant la possibilité de les ajuster ultérieurement.

Le conseiller Claude Wagner (DP) rappelle que le parking « Réngmauer » n'a pas connu un grand succès au départ, jusqu'à ce que la gratuité des deux premières heures ait été instaurée. Il suggère d'appliquer cette même stratégie au parking « Centre » afin d'inciter davantage de citoyens à l'utiliser.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) approuve et juge que c'est une idée pertinente et propose de prévoir une éventuelle adaptation ultérieurement.

Enfin, la conseillère Carine Sauer (CSV) demande si le stationnement devant le centre culturel reste gratuit la nuit. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) confirme que c'est le cas, de 18h00 à 8h00.

La fixation des tarifs de stationnement de courte durée est adoptée par 8 voix pour et 2 voix contre.

b) Fixation des critères d'attribution d'un emplacement de parking et classement sur la liste d'attente pour le parking souterrain « Centre ».

Les mêmes critères que pour le parking « Réngmauer » s'appliquent désormais au parking « Centre ». Ainsi, pour obtenir un emplacement, il est requis de résider au centre-ville et de ne pas disposer de garage privé.

Cependant, le conseiller Claude Wagner (DP) suggère de lever les restrictions territoriales, soulignant que la localisation du parking « Centre », en bordure de zone, pourrait restreindre le nombre d'utilisateurs potentiels.

Yves Christen, du service technique, approuve et souligne que les listes d'attente doivent être uniformes pour tous les utilisateurs, quel que soit leur lieu de résidence. Il existe deux listes d'attente distinctes : une pour les résidents et une pour les commerçants, précise M. Christen.

La conseillère Tess Burton (LSAP) s'interroge sur la répartition des places de stationnement, qui prévoit l'attribution de 20 places aux résidents et 5 aux commerçants, et demande s'il était possible de réattribuer certaines places si moins de 20 demandes seraient reçues de la part des résidents.

M. Ralph Wagner, du service des finances, explique que le règlement n'autorise pas une redistribution des places de stationnement entre les groupes. Si une personne n'a plus besoin de sa place de parking, le contrat est résilié aussi rapidement que possible afin de réattribuer la place aux personnes sur la liste d'attente. Il est précisé que les critères concernant les restrictions géographiques seront prochainement révisés pour permettre une extension à l'ensemble des résidents.

Accepté à l'unanimité.

c) Fixation des tarifs de location pour un emplacement de parking.

Les tarifs de location pour le stationnement dans le nouveau parking « Centre » seront alignés sur les règles existantes du parking « Rengmauer ».

La fixation des tarifs de location pour un emplacement de parking est adoptée par 8 voix pour et 2 voix contre.

d) Fixation des tarifs de location pour un emplacement de parking.

Accepté à l'unanimité.

e) Règlement d'utilisation intérieur Parking « Centre ».

Accepté à l'unanimité.

7. Supplément d'heures de congé politique à partager entre un ou plusieurs conseillers.

Les heures supplémentaires seront réparties comme suit : l'échevin Marc Krier recevra 8 heures et l'échevine Liane Felten 7 heures.

Accepté à l'unanimité.

8. Fixation de la valeur du cadeau lors d'un départ à la retraite et après 25 ans de service du personnel communal, du personnel enseignant, et lors d'un départ d'un membre du Conseil communal.

La valeur des cadeaux sera ajustée d'une manière générale, ceci en fonction de la durée des années de service. Cette décision répond au souhait exprimé par le groupe DP lors de la dernière réunion du conseil communal.

Accepté à l'unanimité.

9. Avenant au règlement de la circulation :

Accepté à l'unanimité.

10. Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Accepté à l'unanimité.

11. Subsides :

- a) Syndicat d'initiative et du tourisme : 5.000€
- b) Ambulanz Wonsch: 50€
- c) Special Olympics Luxembourg: 100€
- d) Ile aux clowns : 50€
- e) Fondation Jean Hamilius Junior: 50€

Acceptés à l'unanimité.

12. Affaires du personnel.

- a) Création de 6 postes de salarié(s) à tâche intellectuelle pour les besoins du Centre culturel Machera.

La décision du conseil communal du 26 juillet 2024 a reçu un avis défavorable du Ministère des affaires intérieures, car elle ne définissait ni le niveau de qualification ni les tâches des employés à recruter. Le conseil communal est donc tenu de revoter sur ce sujet. Le document ajusté inclut désormais les éléments requis.

Accepté à l'unanimité.

- b) Création d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement C1, sous-groupe administratif pour les besoins du secrétariat communal.

Accepté à l'unanimité.

- c) Conversion d'un poste de fonctionnaire communal, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (artisan), en un poste de salarié à tâche manuelle « Laufbahn ME » pour les besoins du bain en plein air.

Accepté à l'unanimité.

13. Concessions cimetière.

Accepté à l'unanimité.

14. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) évoque le problème des bancs au « Schwäinsmoart ». Monsieur Benoît Schmit, du service technique, explique que les bancs en béton initialement prévus avec des marches n'ont pas pu être installés. Le budget alloué était de 48.000€ pour quatre bancs en béton, mais le devis reçu s'élevait à 115.000€, soit presque trois fois plus que prévu. Ce prix élevé était principalement dû aux deux marches aux angles arrondis. Le collège échevinal a donc opté pour une alternative plus économique sans la deuxième marche, permettant ainsi d'acquérir les bancs pour 29.000€ au lieu des 115.000€ initialement estimés.

Concernant la nouvelle gare routière, planifiée par Arcelor Mittal, des difficultés techniques ont empêché l'entreprise de réaliser le projet selon les plans prévus. Le calendrier prévoit désormais l'ouverture de la gare en décembre.

En ce qui concerne les événements à venir, la bourgmestre Monique Hermes (CSV) informe qu'un défilé de mode aura lieu demain, suivi mercredi d'une fête pour seniors à bord du bateau MS Princesse Marie-Astrid, qui s'annonce comme la plus fréquentée à ce jour.

L'ambassadrice d'Autriche est attendue en visite dans la ville de Grevenmacher jeudi prochain, tandis que vendredi se tiendra une cérémonie commémorant le 80^e anniversaire de la libération de Grevenmacher près du monument américain.

L'échevine Liane Felten (CSV) exprime sa fierté d'annoncer que le Festival des Nations se tiendra cette année dans le nouveau centre culturel, et qu'elle a l'honneur d'y organiser le premier événement officiel. Elle mentionne également une rencontre positive avec la chocolatière Genaveh, dont la représentante s'est montrée enthousiasmée par la Ville de Grevenmacher, soulignant l'importance accordée aux familles. Cependant, le montant des loyers pourrait représenter un obstacle à l'ouverture d'un magasin.

L'échevin Marc Krier (déi gréng) félicite le personnel de la piscine pour son travail, malgré le manque d'effectifs. Au total, huit cours de natation ont eu lieu, dont quatre cours d'initiation à l'eau et quatre cours réguliers. Il souligne que la piscine, après avoir été rénovée, est désormais étanche, ce qui a eu un impact positif sur la consommation d'eau. En 2022, la consommation s'élevait à environ 24.000m³, en 2023 à 14.000m³, et en 2024, elle est tombée à seulement 7.400m³. La consommation d'eau dans les toilettes et douches a également diminuée de deux tiers, en partie à cause du mauvais temps et d'une fréquentation moindre. Grâce à la thermie solaire, environ 4.000 kW sont quotidiennement réinjectés dans le réseau électrique. Marc Krier (déi gréng) félicite également les nageurs sauveteurs pour leur dévouement.

15. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Conseiller Metty Scholtes (LSAP) :

- Il s'interroge sur la possibilité d'informer les citoyens quant à la nécessité de tailler leurs haies. La secrétaire adjointe de la commune, Carole Clemens, confirme que cette communication est déjà prévue et sera publiée dans le prochain bulletin communal.

Conseillère Tess Burton (LSAP) :

- En ce qui concerne le stade « op Flohr », elle demande s'il était envisageable d'installer un ascenseur reliant l'entrée au premier étage, car les personnes en fauteuil roulant sont actuellement contraintes de passer par l'arrière du bâtiment. M. Yves Christen, du service technique, précise qu'il s'agirait d'un projet de grande envergure qui nécessiterait une étude approfondie.
- La conseillère Tess Burton (LSAP) soulève de nouveau la question des places de stationnement pour taxis à Grevenmacher. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que les deux places réservées aux taxis doivent être maintenues pour des raisons de sécurité, mais qu'une vérification sera faite quant à leur usage régulier.
- Concernant le marché de Noël, la conseillère Tess Burton (LSAP) demande pourquoi cette édition se tient à une date différente que d'habitude. Le collège échevinal explique que cette décision a été prise en concertation avec les commerçants, et que le marché a été avancé d'une semaine afin d'éviter les chevauchements avec les marchés à Merttert et Echternach.

Conseillère Carine Sauer (CSV) :

- Elle remarque que les bancs en béton installés devant le centre culturel ne correspondent pas à ceux présentés au conseil communal lors d'une réunion de travail. La raison été expliquée précédemment.
- Elle interroge également sur les bacs à plantes situés dans la rue Victor-Prost. Monsieur Yves Christen explique qu'une plantation avec des plantes automnales est prévue dans les semaines à venir.

Conseillère Claire Sertznig (DP) :

- Elle demande quand le bus pour la Maison relais sera livré. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la livraison est prévue à moyen terme. La conseillère Claire Sertznig (DP) propose, en attendant, que les enfants soient accompagnés par le personnel de la commune pour rejoindre les installations sportives à pied.
L'échevine Liane Felten (CSV) demande à la conseillère Claire Sertznig (DP) si les plaintes proviennent de la Maison relais ou des clubs sportifs. Elle répond que les plaintes viennent principalement des clubs sportifs.
- Elle rappelle également qu'elle avait déjà demandé lors de précédentes réunions la mise en place d'une retransmission en direct des séances du conseil communal. Elle propose d'intégrer cette demande dans le prochain budget. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) répond que la question n'a pas été approfondie pour l'instant et que la probabilité de la voir réalisée l'année prochaine reste faible, bien qu'elle reste ouverte à l'idée.

Conseiller Claude Wagner (DP) :

- Il réagit à un article paru dans le Luxemburger Wort concernant le centre culturel, expliquant que l'article donnait l'impression que le parti DP avait fait grimper le coût du projet. Il précise toutefois que, dès le début, le DP avait proposé de démolir complètement le bâtiment existant pour réduire les coûts, mais cette suggestion n'a pas été retenue. Malgré cette mauvaise interprétation dans l'article, le DP soutient toujours le projet. La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ajoute que l'article contient également d'autres « absurdités ».